

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE**

DATE : 14/09/2020

REFERENCE : MARS N°2020_79

OBJET : RECOMMANDATIONS APPLICABLES AUX ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ AUTORISÉS AUX SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION EN SITUATION DE DÉGRADATION ÉPIDÉMIQUE

Pour action

☒ Établissements hospitaliers, établissements et services médico-sociaux

Pour information

☒ DGOS

☒ ARS

SpF

☒ DGCS

☒ ARS de Zone

☐ ANSM

☐ Autre :

Mesdames, Messieurs,

Merci de trouver ci-joint une fiche relative aux recommandations applicables aux établissements de santé autorisés aux soins de suite et de réadaptation en situation de dégradation épidémique.

Elle rappelle la liste des actions prioritaires à mettre en place par ces établissements pour se préparer à l'adaptation des prises en charge des patients en cas de reprise épidémique.

Les actions proposées se réfèrent aux recommandations diffusées aux mois de mars et avril, et mises à jour en septembre 2020 et citées en référence comme « ressources disponibles ».

Katia Julienne

Directrice générale de l'offre de soins

Signé

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé

Signé